

Les travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes accueillies sont confrontés à de nombreux concepts régissant leur métier et leurs pratiques professionnelles.

L'un de ces principaux concepts est le secret professionnel, dont tout un chacun a entendu parler mais qui est difficile à cerner.

Cette formation permettra aux participants de mieux appréhender la notion de secret professionnel et de mieux en connaître les contours afin d'adapter leurs pratiques professionnelles en conséquence pour le bien-être des personnes accueillies.

Objectifs de la formation

- ♦ **Comprendre** les fondements juridiques et éthiques du secret professionnel.
- ♦ **Identifier** les exceptions légales (obligation de signalement, secret partagé, etc.).
- ♦ **Appliquer** les bonnes pratiques au quotidien, notamment en équipe pluridisciplinaire.
- ♦ **Gérer** les dilemmes éthiques et les situations complexes (conflits de loyauté, pression hiérarchique, etc.).

Personnes concernées :

Tout le personnel du secteur Social et Médico-social

Prérequis : aucun

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Modalités d'évaluation initiale

Tour de table en début de session (connaissances et besoins)

Questionnaire à choix multiple (évaluation des connaissances)

Méthodes pédagogiques :

- Réflexion collective et échange d'expériences. Apports théoriques ponctuels.
- Mises en situation, jeux de rôles.
- Utilisation ponctuelle de la vidéo.
- Document de stage remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation finale

- Evaluation de stage (enquête de satisfaction) demandée à chaque participant(e)
- Evaluation des acquis par test QCM à l'issue de la formation
- Attestation de stage (certificat de réalisation) remise à chaque stagiaire

Organisation : Durée : 1 journée, soit 7h de formation

Groupe de 6 à 12 stagiaires

Coût : 1 250 Euros (Sans Supplément de Taxe)

Satisfaction : nouvelle formation en 2026-2027

<u>CONTENU</u>

- **Définition** : Différence entre secret professionnel, discrétion professionnelle et confidentialité.
- **Cadre légal** :
 - Articles 226-13 et 226-14 du Code pénal (sanctions en cas de violation).
 - Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 (droits des usagers).
 - Code de déontologie des travailleurs sociaux et des professionnels de santé.
- **Obligations légales de signalement** :
 - Protection de l'enfance (article 434-3 du Code pénal).
 - Personnes vulnérables (adultes sous tutelle, victimes de violences).
 - Maladies contagieuses (ex. : tuberculose).
- **Secret partagé** :
 - Dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (ex. : staff médical, réunion de synthèse).
 - Avec l'accord de la personne concernée.
- **Dilemmes éthiques** :
 - Conflit entre secret professionnel et devoir de protection (ex. : un usager menace de se suicider mais refuse toute intervention).
 - Pression hiérarchique ou institutionnelle (ex. : un supérieur demande un accès à un dossier).
- **Outils pour trancher** :
 - Grille d'analyse des risques (bénéfice/risque pour l'utilisateur).
 - Recours aux référents éthiques ou juridiques (ex. : commission des droits et de l'autonomie).